Registre : Ouverture des écoles privées : Eure

Numéro d'inventaire : 2023.0.148
Type de document : texte ou document administratif
Période de création : 1ère moitié 20e siècle
Date de création : 1914 - 1962
Inscriptions :
• étiquette : Ecoles privées (étiquette blanche, rectangulaire, aux angles arrondis, décorée d'un cadre ornemental noir à volutes ; écriture manuscrite à l'encre noire.) (couverture)
• étiquette : P O T 2 MAINS (Etiquette de fabricant, ovale, noire, avec cadre décoratif et inscriptions dorés. Collée en haut à droite de la deuxième de couverture.)
Matériau(x) et technique(s) : papier, carton | encre, | crayon de couleur
Description : Livre composé d'une couverture en carton recouvert de tissu marron, à reliure brochée, au dos rond recouvert de papier fin beige. Pages de garde bleues rayées jaunes, avec marbrures rouges et jaunes. Papier ligné (0,8 cm entre les lignes) avec marge tracée en rouge. Chaque ligne est destinée à accueillir du texte manuscrit à l'encre noire ; les différentes parties sont séparées par un trait horizontal à l'encre noire. A partir de la page 164, la présentation du cahier change et il accueille alors un tableau à 12 colonnes par double page, rempli à l'encre bleue, noire ou rose. Quelques mentions ont été réalisées aux crayons de couleur, rouge ou bleu. Les pages 205 à 211 ont été ajoutées à la fin du registre : la page 210 est collée sur la page de garde gauche à la fin du livre. Deux documents rédigés à la machine à écrire sur papier ont été ajoutés au livre : le premier est collé sur la page de garde gauche au début du registre ; le second est agrafé à la page 178.
Mesures : hauteur : 30,7 cm ; largeur : 21 cm (dimensions du livre fermé)
Notes : Ce registre a été utilisé pour recopier les demandes d'ouvertures ou de succession des écoles privées enfantines, primaires, élémentaires et secondaires dans l'Eure ; la première demande est datée du 28 août 1914, la dernière a été notée le 27 novembre 1962. - Jusqu'à la page 162, inscriptions dans la marge : lieu où l'on souhaite ouvrir l'école, nom du demandeur, date de la demande. Dans la partie réservée au texte, les maires des communes concernées, ou bien les demandeurs, ont inscrit l'objet de leur demande (pourquoi vouloir créer une école, pour quel public, dans quels locaux de la commune, diplômes des demandeurs). Les mentions de signatures à la fin des textes laissent à penser que les registres ont servi à copier les demandes écrites d'après des courriers. - A partir de la page 164, les demandes sont remplies sous forme d'un tableau situé sur des doubles pages ; 12 colonnes soit : numéro d'ordre, date du dépôt, commune siège des écoles, nature de l'école, nom et prénoms du déclarant, titres de capacités, date et lieu d'obtention des diplômes, date et lieu de naissance, date de délivrance du récépissé, date d'envoi des dossiers aux I. P., création ou succession, observations.
Deux documents ont été ajoutés au livre : - le premier, tapé en bleu à la machine à écrire et assez sensible, justifie une consultation règlementée de l'ouvrage : il s'agit d'un courrier envoyé par le Ministère de l'Instruction Publique des Beaux-Arts et de l'Enseignement Technique à Monsieur l'Inspecteur Académique. Daté du 4 juin 1924, portant le tampon de l'Inspection Académique de l'Eure et noté confidentiel, il comporte une liste "des instituteurs publics et privés qui ont été frappés d'interdiction, étant entendu qu'il s'agit des interdictions s'étendant à tout le territoire". Le tableau à 3 colonnes comporte 32 noms de famille, les

Conseils départementaux et les dates de décision des interdictions. - le second a pour titre "Conseil départemental / Enseignement privé / DOSSIERS d'ouverture d'Ecole / ou de modification dans les locaux". Il comporte 2 parties : I. ETABLISSEMENTS PRIVES PRIMAIRES, II. ETABLISSEMENTS PRIVES SECONDAIRES. Y sont inscrits les noms des villes, du demandeur, et parfois une annotation comme "A retiré sa demande d'internat". Le document, tapé à la machine à écrire à l'encre noire, a été annoté à l'écriture manuscrite à l'encre violette ("Examinés par le Conseil Départemental dans sa séance du 17 déc. 1952").
Mots-clés : Organisation administrative
Lieu(x) de création : Eure
Autres descriptions : langue : Français
Nombre de pages : 211
Objets associés : 2023.0.149
Lieux : Eure

1

Mlle Chéry Hélène Louise Clémence – Beaumesnil – 28 Août 1914 –

La soussignée, Hélène Louise Clémence Chéry munie du Brevet élémentaire, née à Paris, 16e Arrt, le 4 Nov. 1885 déclare à M le Maire de la Commune de Beaumesnil son intention d'ouvrir, après l'expiration du délai légal une école privée primaire élémentaire pour les filles, dans un local situé en cette commune près de l'église et présentement occupé par Mlle Drouet et appartenant à M. l'Abbé de Maistre.

Le Maire de son côté reconnait avoir reçu et compris la déclaration ci-dessus et la tenir pour valable. Fait à Beaumesnil, 28 Août 1914

Signatures.

Mlle Dividis – Bémecourt – 26 Août 1914

J'ai l'honneur de vous faire connaître mon intention de prendre la direction de l'école primaire élémentaire privée de filles avec annexe de classe enfantine dans un local situé en cette Commune face à la mairie.

Jusqu'à ce jour, j'ai été employée comme auxiliaire à l'école libre de Mantes.

Je vous adresse le plan de l'école et les pièces exigées vous priant de vouloir bien les viser et me donner toute autorisation

---

Andelys – 29 Juillet et 12 7bre 1914 – Mlle Creux

L'an 1914, le 29 Juillet, s'est présentée devant nous, maire de la Ville des Andelys, arrondissement dudit, département de l'Eure

Mlle Creux (Marie Apolline Hélène) domiciliée aux Andelys rue de la Boullaye, née à Ruaux (Vosges) le 15 Janvier 1862 laquelle nous a déclaré être pourvue d'un brevet de Capacité pour l'enseignement primaire délivré le 19 8bre 1883 par le Vice Recteur de l'Académie de Paris.

Laquelle enquête nous a déclaré conformément

à l'art. 37 de la loi du 30 Octobre 1886 avoir l'intention d'ouvrir une école privée de filles dans la Commune des Andelys rues St Jean et de la Boullaye

Le maire soussigné reconnait avoir reçu communication à l'appui de la présente déclaration du plan des lieux affectés à cette école, du brevet de capacité et de l'acte de naissance de la dite demoiselle Creuz Marie Apolline Hélène

Signatures

L'An mil neuf cent quatorze, le 12 7bre, s'est présentée devant nous, maire de la Commune des Andelys, arrondissement du dit, département de l'Eure

Mlle Creuz Marie Apolline Hélène, domiciliée aux Andelys, rue de la Boullaye, née à Ruaux (Vosges) le 15 Janvier 1862, laquelle nous a déclaré conformément à l'art. 37 de la loi du 30 Oct. 1886 avoir l'intention d'annexer un pensionnat à l'Ecole privée de filles dont elle a fait une déclaration d'ouverture le 29 Juillet 1904 à la Mairie des Andelys

Signatures

St Clair d'Arcay
15 février 1915
Mlle Coursin

Le 15 février mil neuf cent quinze, s'est présentée devant nous, maire de la Commune de St Clair d'Arcay, arrondissement de Bernay, département de l'Eure,

la sieur (sic) Coursin Denise Françoise Marie née à La Roche Derrien, département des Côtes du N., le 4 Août 1870, de Charles Coursin et de Marie Prijent, pourvue d'un Brevet élémentaire, par le Recteur de l'Académie de Rennes le 4 8bre 1886 à St Brieuc (C. du N)

Lequel nous a déclaré conformément à l'art. 37 de la loi du 30 8bre 1886, avoir l'intention d'ouvrir une école primaire dans la commune de St Clair d'Arcay

3

près l'Eglise, département de l'Eure,
la dite sieur Louvin Denise Françoise Marie a déclaré en outre qu'il a successivement habité depuis 10 ans dans les communes ci-après désignées, et qu'il a exercé les professions suivantes, savoir :

du 8 8bre 1903 au 8 Janvier 1910 à Couches (Eure) en qualité d'adjte ; du 19 7bre 1910 jusqu'à ce jour, à St Clair d'Arcy (Eure) en qualité de directrice ; du 8 Janvier 1910 au 1er Juin 1910, adjte 5e la rue de la Comédie, Bernay, pension Schoeller ; du 1er Juin au 19 7bre 1910 en vacances à la Roche Derrien (C.-du-N)

Le maire soussigné reconnait avoir reçu, à l'appui de la présente déclaration, l'acte de naissance et le brevet de capacité.

Pour copie conforme
Le maire Ed. Jeanvel

Francheville

Mlle Lechat

31 mai 1915

La soussignée Céline Antoinette Marie Lechat, institutrice demeurant à l'école libre de Francheville, née le 10 Juillet 1869 à Angers (M et L) déclare à Monsieur le Maire de la Commune de Francheville son intention d'ouvrir, après l'expiration du délai légal une école privée primaire élémentaire pour les filles dans le local précédemment occupé par Mlle Marais, en cette commune, sur la route de Francheville.

M. le Maire, de son côté, reconnait avoir reçu et compris la déclaration ci-dessus et la tenir pour valable.

Fait à Francheville, 31 mai 1915
Signé : C. Lechat

Francheville, 31 mai 1915
Vu le Maire : Signé : Hebert